

DEC111263DAJ

Décision portant création du Comité de Pilotage de la Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS (CPSSI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information (SSI) au CNRS ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 9 septembre 2011 ;

DECIDE

Art 1. Missions

Il est créé un Comité de Pilotage de la Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS (CPSSI).

Le CPSSI propose au Directeur général délégué aux ressources les orientations stratégiques en matière de PSSI.

Il propose également les modalités d'évaluation et de contrôle de la PSSI.

Art 2. Composition

Le comité comprend, au titre des membres de droit :

- le directeur général délégué aux ressources (DGDR),
- le directeur général délégué à la science (DGDS) ou son représentant,
- le directeur des systèmes d'information (DSI),
- le fonctionnaire de sécurité de défense (FSD),
- le responsable de la sécurité des systèmes d'informations du CNRS (RSSIC),
- le correspondant informatique et libertés (CIL),
- le directeur de l'institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I),
- un délégué régional (DR),
- le directeur de l'audit interne (DAI),
- le haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) du ministère chargé de la recherche ou son représentant,
- un responsable de la sécurité des systèmes d'information régional ou thématique désigné conjointement par le DGDS et le DGDR,
- au titre des utilisateurs, un directeur d'une unité possédant un fort enjeu en matière de SSI et un chargé de SSI (CSSI) désignés conjointement par le DGDS et le DGDR.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Tel : 01 44 96 40 00
Fax : 01 44 96 49 13

Au titre des membres invités, selon les thématiques abordées, un ou plusieurs représentants des maîtrises d'ouvrages en tant que responsables ou commanditaires des évolutions des systèmes d'information.

Art. 3. Fonctionnement

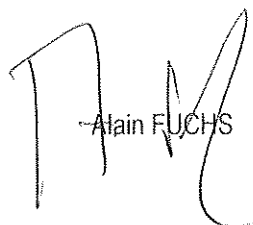
Le comité, présidé par le directeur général délégué aux ressources, se réunit au moins une fois par an.

Le président du comité peut appeler à participer aux réunions du comité, pour consultation, tout expert dont la présence est jugée utile.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC), chargé du secrétariat exécutif du comité, en assure le fonctionnement et la coordination.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 12 septembre 2011



Alain FUCHS